



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction des Libertés Publiques
Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Affaire suivie par : Mme Jocelyne GIRY
Tél : 03.87.34.86.90
Télécopie : 03.87.34.85.15
Courriel : jocelyne.giry@moselle.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION N° 2016-57- 944 du
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DECHETS**

29 AVR. 2016

LE PREFET DE LA MOSELLE

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V - Titre IV relatif aux déchets,

Vu l'arrêté interministériel du 9 septembre 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets,

délivre à l'entreprise AES GROUP
dont le siège est situé 48 rue du Canal – 57820 LUTZELBOURG

récépissé de sa déclaration du 21 avril 2016
relative à son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R 541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

METZ, le **29 AVR. 2016**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
L'Adjointe au Chef de Bureau

Brigitte CAPPANNELLI

